

L'interprétation du droit : réflexions croisées de juristes et de traducteurs

Appel à contributions

Pour son prochain numéro, le comité éditorial de *Jurisprudence - Revue critique (JRC)*, en collaboration avec le Centre d'études en traduction juridique et institutionnelle (Transius) de l'Université de Genève, propose de croiser les réflexions de juristes et de traducteurs-trices ou traductologues sur la question de l'interprétation du droit.

Présentation :

Dans le cadre de leur activité professionnelle, juristes et traducteurs-trices sont amené-es à « déterminer » et à « donner » du sens à des textes et des discours juridiques. Les questions herméneutiques auxquelles ils-elles sont confronté-es sont essentielles. Que ce soit dans un contexte unilingue ou multilingue, l'intelligence du sens du texte ou du discours conditionne des activités différenciées qui dépendent de la mission du professionnel concerné (juger, conseiller, traduire, éditer, rechercher, etc.). Si ces activités se distinguent en de nombreux points (formation, discipline, méthodes, cultures, etc.), elles puisent toutes à la même source herméneutique. Mais, si des réflexions interdisciplinaires existent et tendent à se développer sur ce sujet, le dialogue scientifique, qui s'organise par exemple autour de la traductologie juridique, de la jurilinguistique et de la théorie du droit comparé reste timide, notamment en raison du cloisonnement des disciplines et des structures académiques.

Dans les différentes disciplines, des méthodologies spécifiques et des méthodes d'interprétation du droit se sont constituées et ont été intégrées à la formation universitaire et professionnelle. Les enseignant-es transmettent des manières de faire qui structurent la culture professionnelle des élèves et se diffusent dans les différents secteurs d'activité. Par leur travail sur l'interprétation juridique, les chercheurs-ses en théorie du droit, en traductologie juridique et en jurilinguistique ont constitué des approches qui restent, malheureusement, trop inconnues en dehors de tel ou tel champ disciplinaire.

Le numéro 11 de *JRC* souhaite investir ce champ et contribuer au dialogue intellectuel qui se noue entre chercheurs-ses et praticien-nes relevant des différentes disciplines aux prises avec le droit.

Deux axes principaux sont proposés pour cet appel à contributions, même si d'autres propositions sont également les bienvenues :

- **Axe méthode et méthodologie.** Ce premier axe réunira des textes portant sur les méthodes enseignées, les méthodes mises en œuvre et la méthodologie propre aux domaines de la traduction et du droit. Les contributions pourront avoir un contenu théorique (théorie du droit, herméneutique juridique, traductologie juridique, jurilinguistique). Elles pourront aussi avoir une visée plus pratique et discuter les méthodes mobilisées dans tel ou tel corps professionnel (au sein des organisations internationales, des administrations des États multilingues, des entreprises ouvertes sur l'international, des cours de justice, des établissements de recherche en droit comparé, en traductologie, etc.). Les réflexions pourront porter sur les méthodes enseignées dans le cadre de formations universitaires et professionnelles, qu'il s'agisse de la formation de juristes, de diplomates, de traducteurs-trices juridiques, de jurilinguistes, d'interprètes, de terminologues, etc.

- **Axe droit comparé et traduction.** Le deuxième axe réunira des textes portant sur les rapports qui s'établissent entre le droit comparé et la traduction. Il s'agit d'abord de s'interroger sur la manière dont le droit comparé éclaire l'interprétation des textes juridiques et la mesure de sa prise en compte à des degrés divers dans la formation et le travail des professionnel·les concerné·es (juges, avocat·es, traducteur·trices, etc.). Cet axe permettra ensuite d'explorer l'utilité des traductions et de la traductologie pour le droit comparé, en sens inverse donc. Sans traduction, et surtout sans méthode de traduction, le comparatiste se trouve privé d'un outil et d'un corps de méthodes pour la compréhension des textes en langue étrangère qu'il a à connaître.

Informations sur les propositions de texte :

Les propositions de textes doivent être adressées à jurisprudence.revuecritique@gmail.com (et copie à : transius@unige.ch) avant le 20 juillet 2023 et prendre la forme suivante :

- titre et résumé de 350-500 mots (références bibliographiques non-comprises) en anglais ou en français (le choix de langue sera maintenu ultérieurement pour le manuscrit) ;
- axe de rattachement de la proposition ;
- affiliation, coordonnées et notice biographique (150 mots maximum) de l'auteur·trice.

Dates à retenir :

- Délai pour l'envoi des propositions : 20 juillet 2023
- Notification du résultat de l'évaluation des propositions : 15 septembre 2023
- Soumission des manuscrits complets (10000 mots maximum) : 31 décembre 2023
- Évaluation par des pairs et notification du résultat : 31 mars 2024
- Étape de révision et soumission des manuscrits révisés : 1er juin 2024
- Publication projetée pour l'automne 2024

Comité scientifique du numéro :

Marie-Hélène Girard, Université McGill (codirectrice scientifique du numéro)
Alexandre Guigue, Université Savoie Mont Blanc (directeur scientifique du numéro)
Fernando Prieto Ramos, Université de Genève (codirecteur scientifique du numéro)

Interpreting law: A cross-examination by lawyers and translators

Call for papers

For its next issue, the editorial committee of *Jurisprudence - Revue critique* (*JRC*), in cooperation with the University of Geneva's Centre for Legal and Institutional Translation Studies (*Transius*), would like to publish studies from both law and translation experts on the topic of legal interpretation.

Presentation:

In their line of work, lawyers and translators are required to "determine" and "give" meaning to legal texts and discourses. They face hermeneutical questions of a crucial nature. Whether in a monolingual or multilingual context, understanding the meaning of a text or discourse is a prerequisite for different activities, depending on the professional purpose in each case (judging, advising, translating, editing, researching, etc.). Although these activities differ in many respects (training, discipline, methods, culture, etc.), they all draw on the same hermeneutical source. However, while interdisciplinary work on this subject does exist and is being developed, scientific dialogue between areas such as legal translation studies, jurilinguistics and comparative law theory remains limited, due in large part to the compartmentalization of disciplines and academic structures.

In the various disciplines, specific methodologies and methods of legal interpretation have been developed and integrated into university and professional training. Professors and trainers pass on techniques that structure the professional culture of trainees and are disseminated in the various sectors of activity. Through their work on legal interpretation, researchers in legal theory, legal translation and jurilinguistics have developed approaches that are, unfortunately, still largely unknown outside each discipline.

Issue No. 11 of *JRC* aims to explore this field and contribute to the intellectual dialogue that is emerging between researchers and professionals from the various disciplines that deal with law.

Two main thematic lines are proposed for this call for papers, although other proposals are also welcome:

- **Method and methodology.** The first theme aims to bring together papers dealing with the interpretation methods currently taught, their implementation in professional settings and the specific methods used in law and translation. Papers may include theoretical content (legal theory, legal hermeneutics, legal translation and jurilinguistics). They may also have a more practical focus and discuss the methods used in a particular professional setting (in international organizations, the administrations of multilingual states, internationally-oriented companies, courts of justice, or research institutions in comparative law, translation studies, etc.). Papers may also analyze the methods taught at university and in professional training courses, whether for lawyers, diplomats, legal translators, jurilinguists, interpreters, terminologists, etc.

- **Comparative law and translation.** The second theme will focus on the relationship between comparative law and translation. First, it will examine the way in which comparative law informs the interpretation of legal texts, and the extent to which it is taken into account to

varying degrees in the training and the work of professionals (judges, lawyers, translators, etc.). Papers may also explore the potential of translation and translation studies in the field of comparative law. Translation, and translation methods, may be seen as essential tools for comparatists, notably to understand legal texts written in foreign languages.

Submission details:

Proposals for full papers should be sent to jurisprudence.revuecritique@gmail.com (and cc: transius@unige.ch) by 20 July 2023, and include:

- a title and an abstract of 350-500 words (excluding bibliographical references) in English or French (once chosen, the same language should be used for the manuscript);
- the thematic line of the proposal;
- the author's affiliation, contact details and biographical note (150 words maximum).

Important dates:

- Deadline for submission of proposals: 20 July 2023
- Notification of results: 15 September 2023
- Submission of full papers (10,000 words maximum): 31 December 2023
- Peer review and notification of results: 31 March 2024
- Review stage and submission of revised papers: 1 June 2024
- Publication planned for autumn 2024

Scientific committee for this issue:

Marie-Hélène Girard, Université McGill (guest co-editor)
Alexandre Guigue, Université Savoie Mont Blanc (co-editor)
Fernando Prieto Ramos, Université de Genève (guest co-editor)